

# REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DREAM MAKER<sup>1</sup>

Société organisatrice : Hubsid e

## 1) DEFINITIONS

« **Concours** » : désigne le Concours appelé « DREAM MAKER », organisé par Hubsid e et présenté sur Site DREAM MAKER ;

« **Dream Maker** » : signifie « Créateur de rêve » ;

« **Gagnant** » désigne :

- un Participant au sens du présent Règlement ;
- ayant participé au Concours conformément aux conditions et délais décrits au présent Règlement ;
- étant l'auteur du Site ayant cumulativement été (1) sélectionné par les Votes et (2) désigné par le Jury conformément au paragraphe 6 du Règlement ;

« **Hubsid e** » : société par actions simplifiée, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Romans sur Isère sous le numéro 808 905 921, dont le siège social est située au 1 rue Camille Claudel, 26100 Romans sur Isère, représentée par son Président, la société SKF Group, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 1 rue Camille Claudel – 26100 Romans sur Isère, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Romans sur Isère sous le numéro 538 476 037, dont le représentant est Monsieur Sadri Fegaier, en sa qualité de gérant ;

« **Influenceur(s)** » : désigne « Jigmé », « Marine Leleu » ou « Iris Mittenaere » représentant chacun une team/une équipe de Participants ;

« **Jury** » : désigne le jury de la finale du Concours présidé par Jo-Wilfried TSONGA ;

« **Participant** » : désigne une personne éligible au Concours au sens du paragraphe 2 du Règlement ;

« **Règlement** » : désigne l'ensemble des conditions applicables au Concours et définies dans le présent document ;

« **Site** » : désigne un site web créé :

- par le Participant ;
- en utilisant exclusivement les services Hubsid e accessibles depuis l'adresse suivante <https://www.hubsid e.com/fr/>;
- dans le respect des Conditions Générales de Services Hubsid e disponibles à l'adresse <https://www.hubsid e.com/fr/cgs> ;

et régulièrement publié depuis le site <https://www.hubsid e.com/fr/> puis partagé sur le Site DREAM MAKER ;

« **Site DREAM MAKER** » : désigne le site accessible depuis l'adresse <https://www.hubsid e.com/fr/dreammaker>;

« **Team** » ou « **Equipe** » : désigne l'équipe du Participant représentée par un Influenceur.

« **Votes** » : désigne les « clics » du public (c'est-à-dire de tout internaute personne physique, sans aucune restriction d'âge ou de capacité) sur les liens ou icônes prévus à cet effet dans la galerie de présentation des Sites sur le Site DREAM MAKER ;

---

<sup>1</sup> REGLEMENT ETABLI LE 7 DECEMBRE 2018 ET MODIFIE PAR AVENANT LE 9 JANVIER 2019 (VOIR TEXTE CI-APRES)

## 2) ELEGIBILITE

Le Concours est ouvert aux clients d'Hubsid e en France Métropolitaine ayant souscrit à la formule gratuite (Attractiv') ou l'une des formules payantes (Evolutiv', Seductiv', Exclusiv') et ayant publié son Site sur le site <http://www.hubside.com>, conformément aux conditions générales de services Hubsid e.

Les personnes ne sont pas éligibles au Concours :

- Les personnes salariées de la société Hubsid e ;
- Les personnes salariées du groupe de sociétés auquel Hubsid e appartient (c'est-à-dire l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L.233-16 du code de commerce par la société SFK Group, dont le siège social est situé 1 Rue Camille Claudel, 26100 Romans-sur-Isère et immatriculée au R.C.S. de Romans sous le numéro 538 476 037);
- Les personnes salariées des sociétés partenaires d'Hubsid e ayant contribué à la création, l'organisation ou la gestion du Concours lui-même, ainsi que les membres du Jury.

Seules les participations au Concours par internet seront prises en compte. Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer.

Une seule participation par Site et par Participant (mêmes nom/prénom/email) est admise pendant toute la durée du Concours.

Les éventuelles participations aux Concours ne répondant pas aux critères précités, ou ne respectant pas tout ou partie du présent Règlement, seront réputées nulles, et ce quand bien même la personne concernée aurait reçu un ou plusieurs messages de confirmation de sa participation, lesdits messages étant envoyés de manière automatique dans le cadre du déroulement du Concours.

## 3) LES PRINCIPALES DATES DU CONCOURS

**11/12/2018** : lancement du Concours ;

**Du 11/12/2018 à 10h (heure de Paris) au 09/01/2019 à 10h (heure de Paris)** : les Participants créent et publient leur Site et le public vote pour leur Site préféré ;

**09/01/2019** : les 8 Participants dont les Sites ont obtenu le plus de Votes dans chaque équipe (soit 24 Participants) sont identifiés et sélectionnés pour la finale ;

**Entre le 10/01/2019 et le 31/01/2019** : délibération du Jury ;

**31/01/2019** : remise du prix du Gagnant à l'occasion d'une soirée de prestige à Paris en présence de Jo-Wilfried Tsonga ;

## 4) INSCRIPTION AU CONCOURS

L'inscription au Concours s'effectue sur le Site DREAM MAKER après la création et la publication d'un Site.

Les inscriptions sont ouvertes du 11/12/2018 à 10h au 09/01/2019 à 10h.

Pour participer au Concours, le Participant doit :

- se connecter à son compte utilisateur sur le <https://www.hubside.com/fr/> et cliquer sur le lien de participation au concours renvoyant sur le Site DREAM MAKER ;
- sur la page d'inscription au Concours :
  - o choisir l'Influenceur de son choix, en cliquant sur l'équipe correspondante,
  - o prendre connaissance et accepter le Règlement en cochant la case prévue à cet effet,
  - o cliquer sur « Participer ».

Le Site du Participant est alors publié dans la galerie de Sites sur le site DREAM MAKER (la « Galerie ») sous le thème sélectionné par le Participant ; Dans ce cadre, le Participant autorise HUBSIDE à reproduire et représenter le Site sur la Galerie du site <http://www.hubside.com/fr/dreammaker>

accessible dans le monde entier pendant la durée du Concours exclusivement aux fins d'exécution du Concours.

L'inscription au Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et Règlements applicables aux loteries et concours publicitaires. Le Participant matérialise cette acceptation en cochant la case dédiée à cet effet dans le cadre de son inscription.

## 5) CONDITIONS RELATIVES AU SITE DU PARTICIPANT

Le Participant est tenu de se conformer au Règlement, aux conditions générales de services HUBSIDE disponibles sur [www.hubside.com](http://www.hubside.com), et aux lois et Règlementations en vigueur. À ce titre, le Participant s'engage à ne pas choisir de nom de site et à ne pas mettre en ligne sur son Site tous contenus quelle que soit leur forme ou leur nature qui seraient :

- contraires à l'ordre public et/ou aux bonnes mœurs ;
- contraires au respect de la vie privée ;
- à caractère injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, incitant à la discrimination, à la haine ;
- menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
- à caractère pornographique, pédopornographique ou pédophile ;
- incitant à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ;
- incitant au suicide ;
- violant la législation sur le secret des correspondances, ou, de façon générale, contraire à une Règlementation en vigueur ou une loi en vigueur ;
- violant des droits liés à la propriété intellectuelle ;
- permettant à des tiers de se procurer des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunications, des virus et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.
- de nature à causer un préjudice à HUBSIDE ou à un tiers (par exemple, en utilisant ou promouvant des services concurrents à ceux proposés par HUBSIDE);

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le Participant s'interdit de permettre l'accès au Site à toute personne en communiquant ses Identifiants de Connexion ; il s'interdit également d'utiliser les Identifiants de Connexion d'un autre client d'Hubside.

Le Participant déclare de façon expresse qu'il détient tous les droits ou a obtenu toutes les autorisations nécessaires liés à la mise en ligne des Contenus sur son Site.

Pour mémoire, le Participant, en contrepartie de la mise à disposition gratuite du Site, concède à titre gratuit et non exclusif à Hubside (Hubside), les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation (modification et modération), en tout ou partie et sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, des messages, titres de discussion et contenus publiés sur le Site et aux fins de fonctionnement de celui-ci, pendant la durée légale de protection des droits d'auteur du Participant et sur le territoire du monde entier.

Le Participant s'engage à ne pas utiliser le Site ou le service Hubside notamment pour des envois en masse publicitaires, pour une activité de spamming, restreindre l'accès au site Hubside, restreindre

l'accès poster, héberger, publier, transmettre tous virus, logiciels malveillants, cheval de troie etc. aux fins d'hameçonnage, et toute opération illicite ou préjudiciables aux tiers.

Hubsid e pourra effectuer toutes vérifications concernant l'identité du Participant et le contenu du Site.

Tout Site qui ne respecterait pas les règles visées ci-dessus sera disqualifié du Concours, sans que la responsabilité de HUBSIDE puisse être mise en jeu.

## **6) MODALITES DE SELECTION DU GAGNANT**

La sélection du Gagnant est réalisée en deux étapes :

### **1 - LE VOTE DU PUBLIC**

La Galerie exposera tous les sites des Participants au Concours avec la possibilité de rechercher un ou plusieurs sites particuliers grâce à un système de filtres en fonction de la thématique du site ou/et en fonction du capitaine influenceur choisi par le Participant.

La Galerie proposera plusieurs fonctionnalités : la visualisation des sites des Participants, le vote en faveur du site d'un Participant et le partage du site d'un Participant sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) pour en faire la promotion.

Les internautes auront la possibilité de voter pour leur(s) site(s) préféré(s) parmi ceux exposés dans la Galerie. La possibilité de voter sera ouverte à partir du 11 décembre 2018 à 10h (heure de Paris) au 9 janvier 2019 à 10h (heure de Paris).

Dans le cas où une fraude serait constatée sur les votes d'un Participant dans le cadre de leur décompte (notamment pic de votes inhabituel, nombre important de votes provenant d'une même adresse IP sur une même journée, l'utilisation d'adresses e-mail temporaires ou le vote d'une même personne sur plusieurs adresses e-mail), Hubsid e se réserve le droit d'exclure le Participant du Concours.

Pour chacun des capitaines influenceurs, les 8 sites participants ayant recueilli le plus de votes seront présélectionnés pour participer à la finale, soit 24 sites présélectionnés au total.

### **2 – LA FINALE : LE VOTE DU JURY**

Le jury se réunira pour délibérer entre le 10/01/2019 et le 31/01/2019.

Le Jury sélectionnera le Site présentant la passion du Participant de façon la plus attractive et originale. Le Jury tiendra notamment compte de l'esthétique du Site et de sa qualité (travail effectué, qualité du contenu et pertinence des textes). Les critères de sélection sont laissés à l'appréciation d'Hubsid e. La décision du jury sera sans appel.

Le prix sera remis lors d'une soirée qui aura lieu le 31/01/2019 à Paris et qui sera retransmise en direct sur la page d'Hubsid e sur les réseaux sociaux.

Des éléments de la soirée de remise du prix seront diffusés ultérieurement sur le site Internet d'Hubsid e et sa page sur les réseaux sociaux.

## **7) PRIX**

Le Gagnant désigné par le jury remportera la somme de 10 000 euros par chèque ;

Le Gagnant sera contacté directement par la Hubsid e à partir du 25/01/2019.

La dotation est nominative et incessible.

Le gagnant se verra attribué son prix au cours de la soirée de remise du prix. Les frais de déplacement seront à sa charge.

En cas d'impossibilité de contacter le gagnant, d'empêchement ou de renonciation du gagnant à la jouissance de sa dotation, pour quelque cause que ce soit, il sera réputé démissionnaire, sa participation au Concours sera caduque et la dotation sera perdue. Hubsid e pourra décider de ne pas la réattribuer.

## **8) AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DU SITE / DES ATTRIBUTS DU PARTICIPANT - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Dans le cadre de la participation au Concours, le Participant autorise Hubsid e à reproduire et représenter le Site sur ladite galerie du site <http://www.hubsid e.com/fr/dreammaker> accessible dans le monde entier pendant la durée du Concours exclusivement aux fins d'exécution du Concours.

Le Participant autorise par ailleurs Hubsid e à reproduire et publier gracieusement son identité, à savoir son nom, prénom ou pseudonyme sur le site <http://www.hubsid e.com/fr/dreammaker> et le site <http://www.hubsid e.com> pendant la durée du Concours.

Si le Participant gagne le Concours, cette autorisation sera étendue à une durée d'un (1) an à compter de la date d'annonce du gagnant, au cours de laquelle l'identité du gagnant du Concours pourra être utilisée dans le cadre de messages de communication promotionnelle notamment relatifs au Concours, quel que soit le support de diffusion (document papier, affichage, internet y compris les réseaux sociaux) sur le territoire du monde entier, sans contrepartie financière complémentaire.

Dans l'hypothèse où il serait sélectionné au titre de la seconde sélection, le Participant est informé que son image et/ou sa voix et/ou ses prénoms et/ou nom et/ou surnom et/ou pseudonyme, qu'il a communiqué volontairement dans le cadre de la création du Site (ci-après les « Attributs ») sont susceptibles d'être utilisés ensemble ou séparément dans le cadre notamment de la réalisation d'enregistrements réalisés lors de la rencontre avec les influenceurs et/ou lors de la soirée de remise du prix auquel il participera et destinés à la communication interne et externe de Hubsid e. Une autorisation du Participant de l'utilisation de ses Attributs sera régularisée le cas échéant à ce titre préalablement à toute diffusion.

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Concours sont strictement interdites. Les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits dans le cadre du Concours sont la propriété exclusive de Hubsid e ou en possède les droits d'utilisation auprès de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Tout Participant s'engage, aussi bien de manière générale que particulière, à garantir Hubsid e contre tout recours, toute revendication, toute réclamation ou toute action intentée à son encontre sur le fondement d'une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers sur les droits concédés à Hubsid e.

## **9) RESPECT DE L'INTEGRITE DU CONCOURS**

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme aux règles légales et celles visées dans le présent Règlement.

Hubsid e se réserve le droit de procéder à toute vérification notamment de l'identité du Participant et de son respect du présent du Règlement ainsi que le droit de disqualifier tout Participant qui donne des informations erronées notamment sur leur identité et plus largement viole les règles du Concours. Hubsid e se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Concours.

## **10) VIE PRIVEE ET DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Hubsid e s'engage au respect de la vie privée de tous les Participants dans le cadre du Concours.

Hubside est amenée à utiliser des informations (telles que notamment prénom, nom, pseudonyme, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone) dans le cadre de leur participation au Concours.

La transmission de ces informations est nécessaire pour la mise en œuvre du Concours et s'effectue au moment de la validation de l'inscription au Concours.

Le responsable du traitement est Hubside.

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont destinées à Hubside ainsi que le cas échéant à ses sous-traitants en conformité avec les dispositions contractuelles et la législation applicables pour assurer la mise en œuvre du Concours. Ces données pourront également être communiquées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires de Hubside.

Ces informations sont confidentielles ; elles seront conservées dans des conditions conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et pour une durée limitée à celle de la mise en œuvre du Concours (sous réserve des données nécessaires pour répondre à une obligation légale ou réglementaire qui pourraient être conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'obligation en cause).

Les données personnelles collectées par Hubside peuvent être stockées et traitées en France, dans l'Union Européenne.

Le traitement des données nominatives est réalisé conformément aux législations françaises et européennes relatives à la protection de la vie privée et des données personnelles en vigueur. Hubside prend à ce titre toutes les garanties afin d'assurer un niveau de protection suffisant des données personnelles.

Conformément aux dispositions légales applicables, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, peut solliciter leur suppression, demander une rectification, ou solliciter une limitation de leur traitement dans les conditions légales prévues à cet effet. Il peut également solliciter la portabilité de ses données (c'est-à-dire la possibilité de récupérer une partie de ses données dans un format informatique). Le Participant peut pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Sous réserve de la justification de son identité, le Participant peut exercer ses droits en adressant un e-mail à : [solution@hubside.com](mailto:solution@hubside.com).

Hubside fournira les informations et/ou les mesures prises à la suite de la demande formulée par le Participant dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande (ce délai peut être prolongé de deux mois au regard de la complexité de la demande ou du nombre de demandes traitées) ; le Participant en sera alors informé. En cas de refus d'accéder à la demande, Hubside informera le Participant des motifs de sa position et de la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL) et de former un recours juridictionnel.

Dans le cas d'une demande de suppression ou de limitation du traitement des données, Hubside informe le Participant qu'il pourrait ne plus pouvoir avoir accès au site Internet d'Hubside ou ne plus pouvoir participer au Concours.

Le Participant reconnaît que Hubside ne peut garantir ni la confidentialité, ni l'effacement des données personnelles publiées ou communiquées par le Participant lui-même sur le Site. Il est exclusivement responsable de toutes les conséquences liées à la publication volontaire d'informations personnelles, et notamment de son adresse courriel ou de son numéro de téléphone.

## **11) RESPONSABILITE**

Si pour quelque raison que ce soit, ce Concours ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude ou d'une défaillance technique ou tout autre motif

dépasant le contrôle de Hubsid e et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du Concours, Hubsid e se réserve alors le droit d'annuler, de modifier ou suspendre le Concours ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que le Participant ne puisse rechercher sa responsabilité de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Hubsid e ne pourra pas voir sa responsabilité engagée au titre des conditions de sélection des Participants sélectionnés et du gagnant par rapport à celle annoncée ou attendue par les Participants au Concours.

La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet ainsi que les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion aux sites <http://www.hubsid e.com/fr/dreammaker> et <http://www.hubsid e.com> et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité. Hubsid e ne sera pas responsable de dysfonctionnement du réseau internet ni de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Concours, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion aux sites <http://www.hubsid e.com/fr/dreammaker> et <http://www.hubsid e.com>.

Dans tous les cas, Hubsid e ne sera pas responsable en cas de survenance d'un évènement de force majeure.

## **12) MISE A DISPOSITION DU REGLEMENT**

Le Règlement est disponible pendant toute la durée du Concours à l'adresse suivante <http://www.hubsid e.com/fr/dreammaker>. Une copie du Règlement pourra être adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la fin du Concours, à l'adresse suivante : Hubsid e, 1, rue Camille Claudel 26100 Romans sur Isère.

Hubsid e se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent Règlement.

## **13) RECLAMATIONS**

Toute réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse suivante : Hubsid e, 1, rue Camille Claudel 26100 Romans sur Isère. Toute réclamation adressée au-delà d'un délai de 15 jours à compter de la clôture du Concours ne pourra être prise en considération.

## **14) DROIT APPLICABLE**

Le présent Règlement est soumis au droit français.

v.07/12/2018

# AVENANT N°1 DU 09/01/2019 AU REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DREAM MAKER

Conformément à l'article 12 du Règlement du Concours DREAM MAKER organisé par la société HUBSIDE, les articles 2 et 4 du Règlement du Concours DREAM MAKER sont modifiés comme suit :

## 2) ELEGIBILITE

Le Concours est ouvert aux clients d'Hubside en France Métropolitaine ayant souscrit à la formule gratuite (Attractiv') ou l'une des formules payantes (Evolutiv', Seductiv', Exclusiv') et ayant publié son Site sur le site <http://www.hubside.com>, conformément aux conditions générales de services Hubside.

**A ce titre, il est rappelé que seules les personnes ayant la majorité légale, soit dix-huit (18) ans minimum révolus à la date d'inscription, pourront valablement participer au Concours.**

Les personnes suivantes ne sont pas éligibles au Concours :

- Les personnes salariées de la société Hubside ;
- Les personnes salariées du groupe de sociétés auquel Hubside appartient (c'est-à-dire l'ensemble des sociétés contrôlées directement ou indirectement au sens de l'article L.233-16 du code de commerce par la société SFK Group, dont le siège social est situé 1 Rue Camille Claudel, 26100 Romans-sur-Isère et immatriculée au R.C.S. de Romans sous le numéro 538 476 037);
- Les personnes salariées des sociétés partenaires d'Hubside ayant contribué à la création, l'organisation ou la gestion du Concours lui-même, ainsi que les membres du Jury.

Seules les participations au Concours par internet seront prises en compte. Il est ainsi nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer.

Une seule participation par Site et par Participant (mêmes nom/prénom/email) est admise pendant toute la durée du Concours.

Les éventuelles participations aux Concours ne répondant pas aux critères précités, ou ne respectant pas tout ou partie du présent Règlement, seront réputées nulles, et ce quand bien même la personne concernée aurait reçu un ou plusieurs messages de confirmation de sa participation, lesdits messages étant envoyés de manière automatique dans le cadre du déroulement du Concours.

## 4) INSCRIPTION AU CONCOURS

L'inscription au Concours s'effectue sur le Site DREAM MAKER après la création et la publication d'un Site.

Les inscriptions sont ouvertes du 11/12/2018 à 10h au 09/01/2019 à 10h.

Pour participer au Concours, le Participant doit :

- se connecter à son compte utilisateur sur le <https://www.hubside.com/fr/> et cliquer sur le lien de participation au concours renvoyant sur le Site DREAM MAKER ;
- sur la page d'inscription au Concours :
  - o choisir l'Influenceur de son choix, en cliquant sur l'équipe correspondante,
  - o prendre connaissance et accepter le Règlement en cochant la case prévue à cet effet,
  - o cliquer sur « Participer ».



Le Site du Participant est alors notamment publié dans la galerie de Sites sur le site DREAM MAKER (la « Galerie ») sous le thème sélectionné par le Participant ; Dans ce cadre, le Participant autorise HUBSIDE à reproduire et représenter le Site :

- sur les réseaux sociaux et sur la Galerie du site <http://www.hubside.com/fr/dreammaker> accessible dans le monde entier pendant la durée du Concours, exclusivement aux fins d'exécution du Concours ;  
- sur la page « Inspiration » du site <https://www.hubside.com> accessible dans le monde entier, pendant la durée du contrat souscrit par le Participant auprès de Hubside ; Le Participant peut demander à tout moment le retrait de son Site du site <https://www.hubside.com>, en appelant le 04 75 24 24 60 ou en adressant un courriel à [solution@hubside.com](mailto:solution@hubside.com).

L'inscription au Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent Règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et Règlements applicables aux loteries et concours publicitaires. Le Participant matérialise cette acceptation en cochant la case dédiée à cet effet dans le cadre de son inscription.

Des éléments de la soirée de remise du prix seront diffusés ultérieurement sur le site Internet d'Hubside et sa page sur les réseaux sociaux.

#### **DISPOSITIONS FINALES**

Le présent Avenant fait partie intégrante du Règlement. Il entre en vigueur à compter de sa publication sur le site <https://www.hubside.com/fr/dreammaker>.

Les conditions du Règlement autres que celles expressément visées et modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et continuent à s'appliquer au Concours.

v.09/01/2019